



# Les abolitions de l'esclavage

Parmi les très nombreux procès politiques qui eurent lieu en Guadeloupe entre 1848 et 1852 - en cour d'Assises ou devant un Conseil de guerre - le plus retentissant, celui que les autorités voulurent exemplaire en vue du rétablissement de l'ordre dans la colonie, fut celui de Léonard Sénecal, qui eut lieu en septembre-octobre 1851 aux Assises de Basse-Terre. L'historien Oruno D. Lara a consacré deux ouvrages au personnage et aux événements politiques, sociaux et judiciaires auxquels il fut mêlé. Les lignes qui suivent sont extraites de son ouvrage Léonard Sénecal, le rebelle écartelé (2013) et reproduisent une partie des débats et témoignages qui eurent lieu au cours du procès.

« Le témoin GUÉRY, âgé de 26 ans, régisseur de l'hospice des aliénés à Basse-Terre, a beaucoup à dire sur le prévenu :

' - Vous dites que SÉNÉCAL avait de l'influence au club, expliquez cette influence ?

L'accusé avait de nombreux adhérents qu'il groupait habilement, et à l'aide desquels il fomentait tous les désordres, et soulevait tous les orages du club. Lorsqu'une question était portée à la tribune, SÉNÉCAL la laissait discuter par les orateurs, mais pour peu qu'il craignît que la chance ne tournât contre son opinion, il montait alors à la tribune pour trancher la question et imposer son opinion, qui était généralement reçue sans discussion, par la majorité. L'accusé, au moment décisif, jouait la comédie suivante : il se dirigeait, à pas lents, vers la tribune, au pied de laquelle il s'arrêtait ; il parcourait des yeux la foule, puis faisait un signe d'intelligence à ses adhérents distribués avec soin dans la salle. Il montait alors les degrés, faisait attendre ses paroles et prononçait, d'une voix lente, cette phrase sacramentelle : Citoyens ! J'appuie la motion du citoyen un tel. - Du reste, SÉNÉCAL n'était pas orateur. (...)

- Avez-vous eu connaissance des réunions qui se tenaient chez SÉNÉCAL ?

- Après la fermeture du club, la maison de l'accusé devint un lieu de réunions, où se rendaient les hommes de couleur les plus influents, et où l'on discutait les questions politiques, aussi bien que les mesures d'administration locale. D'abord, ces réunions eurent un semblant de prétexte ; on s'y rendait à chaque quinzaine, pour avoir des nouvelles du packet ; mais elles devinrent bientôt secrètes, parce que la police avait eu l'éveil et les surveillait. (...)

- Dites ce que vous savez de l'influence de SÉNÉCAL sur les masses.

- Le dimanche qui suivit l'arrivée de M. le colonel FIÉRON, à la Basse-Terre, l'accusé se trouvait chez lui, au premier étage, entouré d'un groupe très significatif, qui lui servait d'escorte. On remarquait à sa fenêtre un drapeau tricolore, richement orné. Dans la foule, des agents très-suspects circulaient, en répandant le bruit de la prochaine arrivée à l'église de Saint-François, de M. le Gouverneur. Ces meneurs disaient aux groupes, que le général (SÉNÉCAL) voulait qu'on criât Vivent SCHŒLCHER et PERRINON ! à l'approche du colonel. M. FIÉRON paraît enfin. Il marche d'un pas ferme et digne, jusqu'aux degrés de l'église. C'est là que l'attendait l'accusé qui, s'adressant à la foule, s'écria, d'une voix forte : Citoyens ! Vive la République ! Vivent SCHŒLCHER et PERRINON ! Ce cri fut répété par les mille voix de la foule. Alors M. le Gouverneur comprenant, sans doute, ce défi audacieux jeté par un pouvoir occulte à la face d'un pouvoir légal et régulier, se tourna vers le peuple et dit, d'un ton plein de fermeté et d'énergie : Vivent la liberté, l'égalité et la fraternité.

Enfin, M. FIÉRON venait, pour la seconde fois, de débarquer à la Basse-Terre. Un attroupement, fort inquiétant pour la population, s'était formé aux abords du débarcadère du port. M. FIÉRON fut entouré. Lorsque M. le Maire de la Basse-Terre voulut féliciter M. le Gouverneur de son heureux retour, un hourra épouvantable, et gros de menaces brutales, vint l'interrompre dans sa harangue. Depuis ce moment, jusqu'à l'arrivée de M. FIÉRON au Gouvernement, le cri cadencé et significatif alors de : Vivent SCHŒLCHER et PERRINON ! l'accompagna constamment dans sa marche. Arrivée au Champ-d'Arbaud, la foule devint plus menaçante encore ; des groupes se formèrent en plusieurs endroits. J'entendis même deux individus, que je pourrais désigner au besoin, dire à voix basse : Le général nous a dit de jeter des roches. Ce propos me rappela alors la présence de SÉNÉCAL qui, pendant tout le trajet, du Cours Nolivos



# Les abolitions de l'esclavage

au Gouvernement, excitait la foule au désordre par ces mots : Chauffez, mes amis, chauffez !<sup>1</sup>

La déposition d'Anténor VALLÉE, né au Moule en 1809, inspecteur général de la police, demeurant à Basse-Terre, apparaît à l'audience comme un moment essentiel. Ce policier, ancien instituteur, chargé de surveiller particulièrement le prévenu au moment de l'abolition le 27 mai 1848, joue un rôle important dans le dispositif de l'accusation. C'est un des pions déterminants de RABOU. On l'écoute avec attention exposer à la Cour ce qui suit :

‘ Je n'étais point inspecteur-général de la police au moment de l'incendie de Bélost.

Simple particulier, j'ai partagé, avec tout le monde, les craintes et les appréhensions qui ont précédé ou suivi cet événement ; craintes et appréhensions qui étaient le résultat des agitations politiques de l'époque, comme aussi de certains bruits vagues, de menaces d'incendie. Dès 1848, SÉNÉCAL avait une grande influence sur la population de couleur de la Basse-Terre. Dans les fêtes publiques, il se posait souvent en orateur et haranguait les nouveaux affranchis réunis autour de lui ; je l'ai entendu parler à la foule, dans deux circonstances : la première fois, c'était le 27 mai, cinq jours après les malheureux événements de la Martinique ; je l'entendis – et ce qui attira le plus mon attention – terminer sa harangue par les cris de Vive la liberté ! Vivent nos frères de la Martinique ! Il n'était pas douteux pour moi, qu'il n'eût l'intention de faire allusion aux actes odieux du 22 mai, auxquels il donnait une entière approbation, par ce cri de vivent nos frères de la Martinique ; ce dernier cri avait été, du reste, couvert d'applaudissements. Cette circonstance m'est toujours restée présente ; elle trahissait déjà, à cette époque, les sentiments de SÉNÉCAL.

La seconde fois que je l'entendis, c'était à propos de la plantation de l'arbre de la liberté : il disait aux nègres qui l'entouraient : ‘Mes amis, jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de notre liberté’.

(...)

Le procureur général, sachant que sa ligne d'accusation est fragile, élargit le champ : le prévenu n'est pas seulement le centre du complot, il est un dangereux criminel qui vise à entraîner les cultivateurs dans le cadre du socialisme et du communisme. Il suffit à RABOU d'évoquer un mot très à la mode à cette époque, emprunté à Charles FOURIER :

‘ Ainsi, nous voilà, avec SÉNÉCAL, arrivés au phalanstère. C'est une preuve nouvelle que dans les colonies il ne s'agit plus, comme on voudrait le faire croire à la France, de ces antipathies de couleur, de ces haines de castes qui furent si longtemps une cause de division profonde. Phalanstère, socialisme, communisme, quel que soit le nom dont elle s'empare, quel que soit le masque dont elle se couvre, c'est la démagogie toute pure qui est venue s'implanter sur le sol de la Guadeloupe ; c'est la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent. C'est, pour résumer en un mot la situation, l'ordre d'un côté et de l'autre l'anarchie.

SÉNÉCAL reconnaît dans cette lettre qu'il a cinq cents braves à sa disposition ; il assurait dans une autre occasion, qu'il pourrait faire marcher quarante ateliers ; à l'arrivée de l'amiral BRUAT, il voulait faire descendre trois à quatre mille cultivateurs ; et, comme on se permettait de lui faire quelques remontrances sur le dérangement qu'il occasionnait dans le travail, il s'écriait : ‘Travail ou non, quand je commande il faut qu'on obéisse’.

Son influence sur les noirs n'est donc pas douteuse ; il les avait, pour ainsi dire, dans la main ; il les faisait agir, grâce à ses émissaires, qui étaient nombreux. Il en avait de plusieurs ordres, BIGUE, MACAQUE, ANSELME et tant d'autres. BIGUE était un de ses agents supérieurs. Il faisait la propagande électorale ; MACAQUE portait les lettres et déployait une activité infatigable : quant à ANSELME, ce témoin, appelé sur la demande de l'accusé ; il nous a avoué qu'il avait, lui aussi, porté des lettres à RAMPAL, ce correspondant que SÉNÉCAL avait à la Capesterre.

C'est par tous ces moyens, c'est à l'aide de ces émissaires, de cette correspondance active, que SÉNÉCAL était devenu puissant, beaucoup plus puissant, vous a-t-on dit, que le Gouverneur de la colonie.’»

---

<sup>1</sup> Compte rendu des Débats, pp. 112-116.



# Les abolitions de l'esclavage

Oruno D. Lara, Léonard SÉNÉCAL, le rebelle écartelé. La Guadeloupe au XIXe siècle, Paris, Editions L'Harmattan, 2013, extrait, et par le même auteur : Le Dossier SÉNÉCAL. Voyage aux sources de notre indépendance. Avec trois escales : Martinique, Guyane, Haïti, Editions du CERCAM, 2012.